

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 20-21-03

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 20-21 / 06

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux étudiants la possibilité de suivre des activités pédagogiques en présentiel faisant suite aux directives gouvernementales émises le 4 février 2021;

CONSIDÉRANT la volonté de consulter le personnel enseignant dans ce processus, conformément aux pratiques observées dans le milieu universitaire;

CONSIDÉRANT le fait que la session d'hiver 2021 est déjà largement entamée;

Il est proposé d'adopter les modalités pédagogiques présentées en commission des études universitaires .

PROPOSÉE PAR

APPUYÉE PAR

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires